



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police nationale

Question écrite n° 13930

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur les effectifs de la police nationale. Il souhaiterait obtenir, par tableau, les chiffres relatifs aux effectifs de police nationale pour chaque département en 2012.

Texte de la réponse

u 1er janvier 2012, les effectifs de la police nationale dans les départements français s'établissaient comme suit. Toutefois, ces chiffres sont établis selon le principe de la résidence administrative, et sont comptabilisés au titre du département chef-lieu des agents des services dont le ressort d'activité peut-être interdépartemental, régional, zonal ou même national, toutes missions de police confondues.

NUMÉRO département	DÉPARTEMENT	EFFECTIF TOTAL police nationale
01	Ain	297
02	Aisne	665
03	Allier	387
04	Alpes-de-Haute-Provence	133
05	Hautes-Alpes	198
06	Alpes-Maritimes	2 809
07	Ardèche	183
08	Ardennes	402
09	Ariège	131
10	Aube	448
11	Aude	577
12	Aveyron	221
13	Bouches-du- Rhône	7 365

14	Calvados	771
15	Cantal	100
16	Charente	302
17	Charente-Maritime	729
18	Cher	462
19	Corrèze	223
2A	Corse-du-Sud	480
2B	Haute-Corse	384
21	Côte-d'Or	945
22	Côtes-d'Armor	514
23	Creuse	71
24	Dordogne	823
25	Doubs	738
26	Drôme	647
27	Eure	375
28	Eure-et-Loir	333
29	Finistère	703
30	Gard	1 342
31	Haute-Garonne	2 839
32	Gers	83
33	Gironde	3 220
34	Hérault	1 837
35	Ille-et-Vilaine	2 112
36	Indre	184
37	Indre-et-Loire	901
38	Isère	1 152

39	Jura	153
40	Landes	241
41	Loir-et-Cher	246
42	Loire	1 469
43	Haute-Loire	101
44	Loire-Atlantique	1 680
45	Loiret	968
46	Lot	102
47	Lot-et-Garonne	442
48	Lozère	65
49	Maine-et-Loire	661
50	Manche	449
51	Marne	1 092
52	Haute-Marne	175
53	Mayenne	153
54	Meurthe-et-Moselle	1 419
55	Meuse	162
56	Morbihan	478
57	Moselle	2 546
58	Nièvre	121
59	Nord	6 975
60	Oise	563
61	Orne	208
62	Pas-de-Calais	3 474
63	Puy-de-Dôme	1 273
64	Pyrénées-Atlantiques	1 335

65	Hautes-Pyrénées	458
66	Pyrénées-Orientales	985
67	Bas-Rhin	1 848
68	Haut-Rhin	1 011
69	Rhône	5 956
70	Haute-Saône	136
71	Saône-et-Loire	638
72	Sarthe	570
73	Savoie	514
74	Haute-Savoie	553
75	Paris	24 182
76	Seine-Maritime	2 838
77	Seine-et-Marne	3 907
78	Yvelines	4 198
79	Deux-Sèvres	192
80	Somme	535
81	Tarn	386
82	Tarn-et-Garonne	373
83	Var	1 788
84	Vaucluse	781
85	Vendée	232
86	Vienne	566
87	Haute-Vienne	789
88	Vosges	253
89	Yonne	601
90	Territoire-de-Belfort	185

91	Essonne	3 430
92	Hauts-de-Seine	6 765
93	Seine-Saint-Denis	4 631
94	Val-de-Marne	4 116
95	Val-d'Oise	4 362
	Métropole	140 416
971	Guadeloupe	1 034
972	Martinique	844
973	Guyane	707
974	Réunion	1 149
975	Saint-Pierre-et-Miquelon	9
976	Mayotte	405
978	Saint-Martin	71
987	Polynésie française	274
988	Nouvelle-Calédonie	547
FRA	DOM-COM	5 040
Métropole - DOM-COM		145 456

Conformément aux engagements pris, le Gouvernement a décidé de renforcer les effectifs des forces de l'ordre. C'est ainsi que 480 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes seront créés en 2013. Par ailleurs, les suppressions de postes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques ont été stoppées (3 200 suppressions de postes programmées pour 2013 n'auront pas lieu). Un effort comparable de créations d'emplois supplémentaires sera consenti au cours des années suivantes. En 2013, la police nationale recrutera ainsi 2 432 gardiens de la paix (contre 500 au cours des deux dernières années) et 2 371 adjoints de sécurité (ADS), soit 6 900 recrutements (contre 3 199 en 2012). Ces moyens humains permettront de renforcer la présence physique des fonctionnaires de police sur le terrain, essentielle pour rassurer la population et interpeller les auteurs d'infractions, tandis que des policiers bien formés seront affectés dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) par le biais des mutations. Pour sa part, la gendarmerie nationale recrutera 3 641 sous-officiers en 2013 (contre 3 148 en 2012) et elle bénéficiera ainsi de 193 créations d'emplois supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13930

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7495

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3901